

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2023

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -  
(N° 1346)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL962

présenté par

M. Pradal, rapporteur, M. Terlier, rapporteur et M. Balanant, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

### RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 286, insérer l'alinéa suivant :

« Dans le but de renforcer leurs compétences, le ministère de la justice mettra à la disposition des magistrats du corps judiciaire une offre de formations, incluant des modules pratiques, sur les enjeux économiques et financiers de la vie des entreprises. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à garantir que les magistrats du corps judiciaire bénéficient d'une offre de formation adéquate en matière économique.